

Société Publique Locale

SPL G2D39

Grand Dole Développement 39



RAPPORT ANNUEL DES ELUS MANDATAIRES

EXERCICE 2022

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39
Place de l'Europe – 39100 DOLE
RCS LONS-LE-SAUNIER 820 619 6090

PREAMBULE

PARTIE 1 : LE RAPPORT DE GOUVERNANCE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. Présentation de la société
2. L'actionnariat et le capital social
3. La gouvernance
4. Les commissaires aux comptes
5. Les statuts
6. Les réunions statutaires tenues
7. La Commission d'appel d'offres
8. Les rémunération et avantages des élus mandataires et de tous mandataire social
9. L'état des filialisations de la société

PARTIE 2 : LE RAPPORT FINANCIER DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. La présentation des comptes annuels
2. Les dividendes distribués
3. Les liens financiers avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
4. La modification de la structure financière

PARTIE 3 : LE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. La présentation de l'activité de l'exercice écoulé
2. L'état des relations avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
3. Les assistants à maîtrise d'ouvrage

PARTIE 4 : LE RAPPORT DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. La présentation des principaux risques et incertitudes
2. Les contrôles internes
3. Les contrôles externes en cours

CONCLUSION

PREAMBULE

L'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa.* ».

Ces dispositions ont été précisées par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L.1524.5 du Code général des collectivités territoriales.

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SPL G2D39. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration (les communes de Champvans et Saint-Aubin), leur représentant au sein de l'Assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupement qui en sont membres.

A travers ce rapport, il s'agit pour les élus de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat. Il doit être rédigé chaque année, et soumis à l'instance délibérante de la collectivité. Celle-ci doit alors se prononcer sur ce rapport, et un vote est par conséquent nécessaire.

PARTIE 1 : LE RAPPORT DE GOUVERNANCE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. La présentation de la société

La SPL Grand Dole Développement 39 a été créée en avril 2016. Elle a vocation à intervenir uniquement pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou « in house »).

Le siège social est situé Place de l'Europe, à Dole.

La société a pour objet la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction.

A cet effet, elle peut réaliser toute action concernant :

- La réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement ou de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, de locaux commerciaux ou industriels destinés à la vente ou à la location ;
- La réalisation d'études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction, ainsi que des missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières...) nécessaires à ces opérations ;
- L'acquisition / démolition d'immeubles bâtis ou non bâtis ;
- L'exploitation, la gestion, le portage, l'entretien, la commercialisation, l'aménagement et la mise en valeur des terrains, bâtiments, ouvrages et équipements, en relation avec son activité d'aménageur ou de constructeur ;
- La promotion et l'animation du projet d'aménagement ;
- Le développement d'opérations liées à la maîtrise de l'énergie, à la rénovation et à la performance énergétique d'équipements publics, notamment les groupes scolaires.

2. L'actionariat et le capital social

La SPL Grand Dole Développement 39 disposait à l'origine d'un capital social de 350 000€. Il a été procédé à une augmentation de son capital à hauteur de 200 000 €, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2018.

En 2019, les communes de Champvans et de Saint-Aubin sont devenues actionnaires de la SPL. Au 31 décembre 2021, le capital social est donc fixé à 550 000 €, réparti en 5 500 actions de 100 € chacune.

La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions
Ville de Dole	274 800 €	2 748
Communauté d'Agglomération du Grand Dole	274 800 €	2 748
Ville de Champvans	200 €	2
Ville de Saint-Aubin	200 €	2
TOTAL	550 000 €	5 500

Il n'y a pas eu de modification de capital social durant l'année 2022.

3. La gouvernance

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 4 septembre 2020, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour l'unification des fonctions, en élisant Monsieur Jean-Pascal FICHERE Président-Directeur général de la SPL Grand Dole Développement 39.

La société est composée de 4 actionnaires et de 11 administrateurs :

Administrateurs	Actionnaire représenté
Jean-Pascal FICHERE	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Gérard FERNOUX-COUTENET	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Stéphane CHAMPANHET	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Bernard GUERRIN	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Olivier MEUGIN	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Jean-Baptiste GAGNOUX	Ville de Dole
Mohamed MBITEL	Ville de Dole
Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Ville de Dole
Nathalie JEANNET	Ville de Dole
Laetitia JARROT-MERMET	Ville de Dole
Dominique MICHAUD	Assemblée spéciale

L'Assemblée spéciale prévue par les statuts de la Société Publique Locale, comprend un délégué de chaque collectivité ou groupement ne disposant pas de représentation directe au Conseil d'administration. Ainsi, Monsieur Dominique MICHAUD représente la Ville de Champvans, et Monsieur Jean-Yves ROY représente la Ville de Saint-Aubin.

L'un d'entre eux est désigné mandataire de l'Assemblée spéciale et est chargé de la représenter lors des réunions du Conseil d'administration. Il s'agit de Monsieur Dominique MICHAUD.

4. Les commissaires aux comptes et experts comptables

COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES		DUREE - MANDAT
Titulaire : Suppléant :	Cabinet Alain Artaud et associés – Dole Mme Marie-Laure DESCOURVIERES – Besançon	6 ans

L'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2023 a renouvelé le mandat des commissaires aux comptes actuellement en fonction pour une durée de 6 ans.

La société Sémaphores Expertise a été désignée en qualité d'Expert-comptable de la SPL G2D39.

5. Les statuts

Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, le 25 avril 2016. Depuis cette date, ils ont fait l'objet de modifications par l'Assemblée générale extraordinaire des 3 septembre 2018 et 20 juillet 2021.

6. Les réunions statutaires tenues

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois, aux dates suivantes :

- **Le 1^{er} avril 2022**, avec comme taux de présence,
 - o Pour la CAGD : 4 représentants sur 5 (soit 80% de présence) ;
 - o Pour la Ville de Dole : 4 représentants sur 5 (soit 80% de présence) ;
 - o Pour l'Assemblée spéciale : 0 représentant sur 1 (soit 0% de présence).
- **Le 2 décembre 2022**, avec comme taux de présence,
 - o Pour la CAGD : 3 représentants sur 5 (soit 60% de présence) ;
 - o Pour la Ville de Dole : 4 représentants sur 5 (soit 80% de présence) ;
 - o Pour l'Assemblée spéciale : 1 représentant sur 1 (soit 100% de présence).

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie **le 17 juin 2022** afin de clôturer l'exercice social précédent et pour statuer sur toutes questions relatives aux comptes de cet exercice, à la date suivante. Les taux de présence étaient les suivants :

- Pour la CAGD : 1 représentant sur 1 (soit 100% de présence) ;
- Pour la Ville de Dole : 1 représentant sur 1 (soit 100% de présence) ;
- Pour la Ville de Champvans : 0 représentant sur 1 (soit 0% de présence) ;
- Pour la Ville de Saint-Aubin : 0 représentant sur 1 (soit 0% de présence).

7. La Commission d'Appel d'Offres

Bien que non-obligatoire aux termes des textes régissant le fonctionnement des Sociétés Publiques Locales, la SPL G2D36 a décidé de constituer une Commission d'Appel d'Offres.

Durant l'année 2022, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 2 fois :

- Le 25 octobre 2022 pour l'attribution des lots 1 et 2 du marché global de performance énergétique pour la rénovation de 5 groupes scolaires ;
- Le 29 novembre 2022 pour l'attribution des lots 4 et 5 du marché global de performance énergétique pour la rénovation de 5 groupes scolaires.

8. Les rémunérations et avantages en nature des élus mandataires et de tous mandataire social

Néant.

9. L'état des filialisations de la société

Néant.

PARTIE 2 : LE RAPPORT FINANCIER DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 16 mars 2023 et a proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver et d'arrêter les comptes, et d'affecter le résultat net de l'exercice 2022. Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes le 6 juin 2023.

1. La présentation des comptes annuels

Les opérations de la société sont portées dans le cadre de contrats avec les Collectivités qui n'impactent pas au titre de leur exploitation le compte de résultat de la structure. Seuls les honoraires contractuels que la SPL facture aux opérations constituent les produits de la Société.

	Prévisionnel 2022	Projet Bilan
Résultat	35 586 €	35 429 €
Charges	85 172 €	105 746 €
Produits	120 758 €	141 175 €

Charges	85 172 €	105 746 €
Frais généraux (CAC, Expert comptable, cotisations...)	30 564 €	22 853 €
Administration société (sedia - hors vie sociale)	20 833 €	32 101 €
Gestion de projets (sedia)	33 775 €	50 792 €

Produits opérationnels biens en exploitation	21 482 €	28 061 €
D0002 25 Grande rue	1 500 €	1 500 €
D0003 MJC Ecole d'art	3 514 €	3 543 €
D0004 Cuisine centrale	5 957 €	6 249 €
D0005 Halte garderie	2 363 €	2 386 €
D0006 ASLH Tavaux	6 193 €	6 433 €
D1108 Cœur de Ville	1 956 €	7 950 €

Produits opérationnels opérations en travaux	99 276 €	113 114 €
D1101 Clémenceau	- €	
D0002 25 Grande rue		1 416 €
D0004 Cuisine centrale		177 €
D2027 Buffet de la gare	- €	4 644 €
D3031 Etude ancienne gare	- €	4 501 €
D2029 St Aubin	26 447 €	18 393 €
D2031 Champvans	15 036 €	16 166 €
D1108 Cœur de Ville - Acquisitions et travaux	10 918 €	12 816 €
D0900 Ecoles	46 875 €	55 000 €

Les charges de fonctionnement sont composées principalement des honoraires d'administration de la SPL et de gestion de projet par sedia pour 82 892,52 € et 22 853 € de frais généraux (honoraires comptables par le cabinet d'expertise-comptable et le commissaire aux comptes, frais d'assurances pour 6 355,67 € et d'adhésion à la fédération des EPL pour 2 365 €...).

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	287 418		287 418	285 414
Constructions	5 929 725	1 011 971	4 917 754	5 016 389
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	850 616		850 616	175 664
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 067 759	1 011 971	6 055 787	5 477 467
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	28 809		28 809	28 809
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				31 640
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	217 724		217 724	284 176
Autres créances	257 148		257 148	175 892
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 001 572		1 001 572	850 274
Charges constatées d'avance (3)	24 894		24 894	24 758
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 530 206		1 530 206	1 395 607
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 597 965	1 011 971	7 585 994	6 873 074
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

La trésorerie s'élève au 31 décembre 2022 à 1 001 572 €.

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	550 000	550 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-218 711	-190 234
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	35 429	-28 476
Subventions d'investissement	1 800 982	1 105 845
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 167 701	1 437 134
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 251 513	4 299 618
Emprunts et dettes financières diverses (3)	42 149	42 005
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 448	153 328
Dettes fiscales et sociales	36 278	66 087
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 977	226
Autres dettes	551 388	777 907
Produits constatés d'avance	113 560	96 769
TOTAL DETTES	5 418 293	5 435 940
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 585 994	6 873 074
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 615 736	3 958 989
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 802 557	1 476 951
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Le résultat net de l'exercice 2022 présente un excédent de 35 429 €.

Situation nette de la Société au 31/12/2022

Capital social	550 000 €
Report à nouveau	- 218 711 €
Résultat de l'exercice	35 429 €

Soit une situation nette de	366 718 €
------------------------------------	------------------

2. Les dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

3. Les liens financiers avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Néant.

4. Modification de la structure financière

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2022, il a été approuvé une modification de la structure financière de la SPL.

La proposition d'évolution réalisée à la demande de la SPL consiste à faire glisser progressivement les charges de gestion de projet directement dans les opérations, pour ne laisser dans la structure que ce qui relève des frais généraux.

En conséquence, les opérations, qui feront l'objet d'une imputation directe des frais de gestion de projet par sedia doivent faire l'objet d'avenants pour modifier la rémunération de la structure à savoir :

- Pour les concessions en exploitation, soit 25 Grande Rue, MJC Ecole d'art, Cuisine Centrale, Halte-Garderie, ALSH Tavaux, Cœur de ville : une rémunération 5% des loyers perçus avec un plancher de 1500€ par opération.
- Pour la concession Cœur de ville, pour les acquisitions, travaux et cessions : 3% du montant HT des travaux, avec un plancher de 1500€ par opération.
- Pour le MPPE Ecoles, 1.5% du montant contractuel des travaux à répartir sur 2022-2024.

Soit les évolutions suivantes :

Opération	Rémunération contractuelle actuelle	Rémunération contractuelle à venir
Concessions Cœur de ville et autres.	3% des acquisitions 3.75% des travaux 6% des loyers avec un plancher à 700 € HT	3% des montants engagés 5% des loyers Plancher à 1500€ annuel par opération.
Ecoles	Non contractualisée	1.5% du montant HT des travaux

PARTIE 3 : LE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. Présentation de l'activité de l'exercice écoulé

Concession	Concédant	Date	Rémunération SPL	Bilan
D0002 Concession de service 25 Grande Rue	Ville de Dole	14/12/2016	1 500 € HT	Location en cours pour l'hébergement de la Maison du Projet.
D0003 Concession de service 9 rue Sombardier	Ville de Dole	14/12/2016	3 543 € HT	Location en cours : MJC et l'Ecole des Beaux-Arts

D0004 Concession de service Cuisine centrale	Ville de Dole	02/03/2017	6 249 € HT	Location en cours avec le Syndicat Mixte de la Grande Tablée. Etudes réalisées en 2022 pour des travaux d'extension prévus en 2023.
D0005 Concession de service Halte-Garderie	Ville de Dole	28/03/2017	2 386 € HT	Location en cours pour la Halte-Garderie
D0006 Concession de travaux ALSH – ancien CE Solvay Tavaux	CAGD	11/06/2019	6 433 € HT	La location est en cours
Opération D1108 Concession de service Cœur de ville				
44 et 48 Grande Rue	Ville de Dole	10/04/2019	1 500 € HT	44 et 48 Grande Rue : Location à Carrefour
15 Grande Rue	Ville de Dole	10/04/2019	5 134 € HT	15 Grande Rue : location au restaurant « l'ArtDoise
7-9 Grande Rue	Ville de Dole	10/04/2019	1 500 € HT	7-9 Grande Rue : Location à la boulangerie Gros Lambert
22 et 29 Grande Rue	Ville de Dole	10/04/2019	3 600 € HT	22 et 29 Grande Rue : travaux de rénovation en 2022. Un porteur de projet est identifié pour chacun des deux locaux qui seront conclus courant 2023.
25 rue Pointelin	Ville de Dole	10/04/2019	7 439 € HT	25 rue Pointelin : le bâtiment sera loué courant 2023 à une association d'artistes-artisans moyennant quelques travaux essentiels.
30 Grande Rue	Ville de Dole	10/04/2019	/	30 Grande Rue : l'acquisition du bâtiment avec Néolia est prévue au printemps 2023
Bar des Sports	Ville de Dole	10/04/2019	1 500 € HT	Bar des Sports : la ville de Dole a racheté l'ancien bar et en confie à la SPL l'étude, les travaux et l'exploitation par un avenant signé en 2022
Mandat - Buffet de la Gare	CAGD	26/11/2018	4 644 € HT	Les travaux ont été livrés en septembre 2021 L'opération a été clôturée en 2022, au terme de l'année de parfait achèvement
D2031 – Mandat Création d'un pôle de santé et aménagement d'un accès à une zone d'aménagement à Champvans -	Commune de Champvans	02/12/2020	16 166 € HT	Les travaux ont débuté en 2022 et le pôle de santé sera livré fin 2023.
D2029 - Mandat Création d'une maison médicale à Saint-Aubin	Commune de Saint-Aubin	09/03/2020	18 393 € HT	Le chantier a débuté en janvier 2022 et l'opération sera livrée au premier trimestre 2023. L'inauguration a eu lieu le 22 avril 2023.

MPPE – Rénovation de cinq groupes scolaires de la Ville de Dole	Ville de Dole	25/10/2022	55 000 € HT	La SPL a lancé une consultation pour l'attribution d'un marché global de performance énergétique décomposé en 5 lots. Au terme de la consultation, quatre de ces cinq lots ont été attribués fin décembre 2022, et un avenant au contrat avec la Ville a été signé pour réajuster le marché de partenariat en conséquence.
---	---------------	------------	-------------	--

2. Le marché d'AMO

La SPL a attribué le 21 décembre 2021 un marché d'AMO avec SEDIA pour une mission d'administration générale et de gestion opérationnelle des projets de la SPL G2D39 pour une durée de 2 ans reconductible expressément pour la même durée, soit 4 ans maximum.

3. L'état des relations avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

- **Opération D2027 mandat Buffet de la Gare, à Dole**

Un mandat public de travaux a été signé le 26 novembre 2018 portant sur la requalification du bâtiment ayant précédemment abrité le buffet de la gare pour y créer des espaces de co-working et salles de réunion sur une surface totale de 485m².

Les travaux ont été livrés en septembre 2021, et l'opération a été clôturée en 2022, au terme de l'année de parfait achèvement.

- **Opération D0006 Concession de travaux ALSH – ancien CE Solvay, à Tavaux**

Une concession de travaux d'une durée de 20 ans à compter de la réception du bâtiment a été signée le 17 juin 2019 pour la construction et le financement des travaux d'un bâtiment neuf en extension de l'ancienne salle de spectacle Solvay, la réhabilitation et le financement des travaux de l'ancienne salle de spectacle en ludothèque et de l'actuelle médiathèque. L'entretien, la maintenance et l'exploitation de l'ensemble immobilier est également inclus dans la concession.

La livraison des travaux a eu lieu en décembre 2020, la location est en cours pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

PARTIE 4 : LE RAPPORT DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. Présentation des principaux risques et incertitudes

Néant.

2. Les contrôles internes

L'existence d'un contrôle analogue de la collectivité identique à celui exercé sur ses propres services.

Dans le cadre du contrôle analogue, il a été créé un Comité technique (COTECH) de suivi d'activités. En outre, un COTECH spécial pour le suivi du Marché de Partenariat de Performance Energétique a été mis en place.

3. Les contrôles externes en cours

Néant.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'alinéa 14 de l'article L.1524-5 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le présent rapport après la tenue d'un débat.